

LES PROJETS d'action révolutionnaire DES SOVIETS

PAR L'INVASION, PROCÉDÉE DE L'ORGANISATION DE LA GUERRE CIVILE

La Pologne et la Roumanie sont visées

Nous avons exposé dernièrement, d'après les révélations faites à l'Éclair par un fonctionnaire des Soviets de Moscou, reprenant, les espoirs fondés par les Bolchevistes sur l'arrivée au pouvoir en France du Bloc des Gauches, Trotsky et Tchitchine, notamment, dans une réunion secrète du Bureau politique, tenue le 17 mai, avant d'être connue comme mot d'ordre à leurs agents de propagande en France, le cri : « A bas Millerand ! »

Dans leur pensée, l'« exécution » du Président du Conseil de 1920, qui avait alors sauvé la Pologne de l'annexion par les troupes soviétiques, était la première mesure à réaliser pour empêcher la France d'être de nouveau, le cas échéant, aux cotés de la Pologne et de la Roumanie.

Car les Soviets ne pouvaient qu'à la guerre, « A l'époque actuelle, dit Trotsky, dans un rapport : « Notre tâche militaire », présentée ces temps derniers à l'Académie de guerre, « la lutte de classes se transforme en guerre civile », dès lors, l'art militaire reprend tous ses droits.

Contrairement à ce que l'on croit généralement en France, les tendances les plus intransigeantes ont emporté depuis la mort de Léline dans les milieux soviétiques qui nourrissent des projets d'action révolutionnaire de grande envergure par le moyen militaire.

La principale idée du plan d'action de Trotsky pour le bolchevisme universel, est de combiner l'invasion armée avec la guerre civile à l'intérieur des pays visés. Déjà, l'automne dernier, les Soviets voulaient attaquer la Roumanie en la tournant par la Bulgarie. La première opération, c'est-à-dire la tentative de révolte en Bulgarie, échoua, fcrasé par le Gouvernement Tsankoff.

Les nouveaux conquérants reviennent donc à leur projet d'attaque directe de la Roumanie et de la Pologne. Ce plan ne peut réussir que si ces deux pays sont privés du secours de la France. Voilà ce qui explique la violente campagne actuellement menée en France par les communistes contre les « boyards roumains » et les « tsaristes blancs » de Pologne.

Quant à la préparation militaire de cette action révolutionnaire pour la République universelle des Soviets, il faut reconnaître qu'elle est menée de la façon la plus moderne et la plus constructive. Nous avons rapporté, il y a quelque temps, la création de la « Société pour l'encouragement de la chimie de guerre ». Il s'agit surtout, a pris soin de préciser Trotsky, dans son rapport précité, de la chimie des matières empoisonnantes.

Pour faire remier le Paradis sur la terre, M. Trotsky réserve un singulier nestar aux soldats des armées bourgeoises et des Etats européens.

M. l'abbé Lemire dépose une proposition de loi en faveur du scrutin d'arrondissement

Paris, 18 juin. — M. l'abbé Lemire, député du Nord, a déposé une proposition de loi tendant au rétablissement du scrutin uninominal au scrutin d'arrondissement.

Un tramway électrique projeté contre un mur à Dusseldorf

17 tués. — 35 blessés

Un tramway électrique, sortant de ses rails, a été projeté contre le mur d'une fabrique, à Dusseldorf, provoquant la mort de 17 personnes, 35 autres ont été blessées et 20 blessés atteints.

UNE TORNÉE AUX ETATS-UNIS

Quinze tués. — Vingt blessés

Londres, 18 juin. — On mande de Sioux Falls (Dakota du Sud), que quinze personnes ont été tuées et vingt autres grièvement blessées, au cours d'une tornade qui a dévasté les Collines-Noires, à Westington-Springs.

L'attaque de l'express de Chicago

On retrouve une auto et vingt-cinq sacs de dépêches

Une dépêche de Chicago signale que l'on a trouvé échouée, dans une ferme près de Joliet (Illinois), une automobile convertie de boue et contenant vingt-cinq sacs de dépêches. La police croit que cette découverte a une relation avec l'attentat commis contre l'express de Chicago à Saint-Paul, la semaine dernière.

Une importante manifestation économique au Havre

Le 3<sup>e</sup> Congrès des courtiers assermentés de France et des Colonies

La Fédération des courtiers assermentés de France, d'Algérie et des colonies françaises avait choisi cette année la ville du Havre pour y tenir les assises de son troisième Congrès. Cette manifestation économique, qui s'est déroulée lundi et mardi a revêtu un caractère de haute importance. Elle offre, les questions traitées au cours des deux journées présentaient un intérêt non seulement pour le monde du courtage mais pour tout le commerce et tous les consommateurs intéressés, les uns et les autres, à l'équilibre des qualités, des quantités et des prix.

LA SEANCE D'OUVERTURE

Le Congrès s'est ouvert lundi matin par une séance solennelle tenue dans la salle des séances de la Chambre de Commerce du Havre, sous la présidence de M. H. du Pasquier, président de la Chambre de Commerce. Près de deux cents délégués sont présents.

Après une adresse d'un télégramme de félicitations à M. Léon Meyer, député-maire du Havre, nommé sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, M. Philibert, président de la Compagnie du Havre, souhaite la bienvenue aux congressistes.

M. du Pasquier prononce alors le discours d'ouverture. Avec beaucoup d'à-propos, il définit le rôle des courtiers qui sont, dit-il, les producteurs et les commerçants.

Après quelques mots de M. Testes, président de la Fédération, la séance prend fin et le travail des Commissions commence.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

La première Commission, présidée par M. G. Grosblanc, président de la Compagnie de Paris, s'occupe de quatre questions : 1<sup>o</sup> révision de certains articles de la loi de 1896 ; 2<sup>o</sup> propriété commerciale ; 3<sup>o</sup> marchés réglementés et nécessité de leur extension ; 4<sup>o</sup> application de la législation en Alsace-Lorraine. Il s'est donc agi dans les travaux de la première Commission d'élaborer le rapporteur était M. Camau, de ce qu'on pourrait appeler l'organisation professionnelle du courtage.

Dans la deuxième Commission, présidée par M. Grégoire, de Paris, la discussion porte sur la réglementation des ventes publiques. M. Pajot, qui se fait l'interprète de M. Gouffé, excusé, présente à ce sujet un excellent rapport.

Les travaux de la troisième Commission (président M. Clochette) ont trait au résultat acquis par le Comité directeur de la Fédération. Le rapport est présenté par M. Colchen.

La quatrième Commission (président M. Damard, de Bordeaux) a tenu sa séance mardi matin. Le rapporteur, M. Roustant, soumet à l'examen des congressistes les deux questions suivantes : propagande et régime fiscal.

VISITE DU PORT, DE LA VILLE ET DE SAINT-ADRESSE

Dans l'après-midi de lundi, les congressistes ont visité le port et la ville et se sont rendus à Sainte-Adresse où ils ont admiré le « Nice Herrials ». Le soir, un spectacle était donné en leur honneur au Casino.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Les congressistes se sont réunis mardi après-midi en assemblée générale, sous la présidence de M. Philibert. Les présidents des quatre Commissions donnent lecture des vœux qui forment la conclusion du Congrès et qui sont adoptés à l'unanimité. Voici ces vœux :

1<sup>o</sup> Le Congrès se réunira à la révision des articles 1, 2, 3 et 4 de la loi du 16 juillet 1896 ;

2<sup>o</sup> Que les courtiers, étant des commerçants soumis comme tels à toutes les obligations des commerçants, bénéficient des dispositions de la proposition de loi concernant la propriété commerciale ;

3<sup>o</sup> Que partout où cela est possible, les Compagnies de courtiers assermentés prennent l'initiative de promouvoir des marchés réglementés et cela dans le double but de stabiliser au moins relativement les cours et de réduire la spéculation ;

4<sup>o</sup> Que le tableau des marchandises réglementées des courtiers assermentés établi en 1896, soit révisé tout au point de vue de la nomenclature que des lotissements ;

5<sup>o</sup> Que soient étudiées les diverses formules de ventes, leur caractère légal et la vulgarisation qu'elles nécessitent. (Etude envoyée au Comité de direction) ;

6<sup>o</sup> Que les Compagnies envoient au Comité directeur les candidatures pour les fonctions de conseillers du commerce extérieur et de membres de toutes les grandes commissions ;

7<sup>o</sup> Qu'en cas de faillites et liquidations judiciaires

signés uniquement sous l'appellation de courtiers assermentés agissant en qualité d'agents immobiliers

LE BANQUET DE CLOTURE

Le banquet de clôture présidé par M. Lafaurie, vice-président de la Chambre de Commerce, a été servi dans les salons du Palais des Régates.

Au dessert des toasts ont été prononcés par MM. Philibert, Testes, Lafaurie, Danvers et Grosblanc.

Au moment où le banquet prenait fin, M. Léon Meyer, député-maire du Havre, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, qui arrivait au Palais des Régates, fut l'objet d'une chaleureuse réception.

Revision de l'évaluation des propriétés bâties

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing nous prie d'insérer les indications suivantes :

Une circulaire de la Direction générale des Contributions a été datée du 1er mai 1924 et relative à la révision de l'évaluation des propriétés bâties, spécifie que pour être assujéti à la déclaration à faire avant le 1er juillet prochain, l'immeuble loué doit comporter le versement d'un loyer véritable et c'est ce qui est indispensable que l'on se trouve en présence d'un contrat comportant versement d'un véritable loyer, que, du reste, ce loyer consiste uniquement dans la somme d'argent ou qu'il comprenne, en outre, des avantages en nature. Ne sont, dès lors, pas astreints aux obligations prévues par la loi :

1<sup>o</sup> Les personnes ou sociétés qui logent leurs employés, soit gratuitement, soit moyennant une redevance plus ou moins élevée, lorsque la concession du logement en question ne constitue, en réalité que l'accessoire d'un contrat principal de louage de services ;

2<sup>o</sup> Les propriétaires ruraux, pour les exploitations qui sont toutes à ferme ou à portion de fruits et cela même pour la part que peut prendre, dans le prix de location, le loyer locative des bâtiments servant à l'habitation du fermier ou du métayer.

Il s'agit :

1<sup>o</sup> Que les propriétaires d'usines occupent eux-mêmes leur usine sans pas faire de déclarations au sujet de cette dernière ;

2<sup>o</sup> Que les industriels, propriétaires de maisons ouvrières qu'ils louent à leur personnel, ne sont tenus en règle générale, à aucune déclaration.

La Fédération nous communique, d'autre part, la note reproduite ci-après, émanant du Comité Central d'Etudes et de Défense Fiscale, de Paris, relativement à la valeur locative des établissements industriels :

Comment se détermine le revenu imposable

Le revenu imposable d'une usine est déterminé d'après la valeur locative et est égal à 60 % de cette valeur car, pour avoir le revenu imposable d'une usine au foncier bâti, il faut déduire 40 % de la valeur locative. Toutefois, pour des chantiers usines, les déductions sont de 50 % et contiennent pas d'outillage, la déduction n'est que de 25 %.

Ces déductions de 40 ou de 25 % sont la compensation forfaitaire de l'entretien et du dépeçage.

Comment s'établit la valeur locative d'un immeuble ou d'un chantier à usage d'usine

Du point de vue de l'imposition de la cédule des revenus fonciers, une usine comprend deux sortes d'éléments : d'une part, les bâtiments ; d'autre part, l'outillage fixe.

La partie de l'outillage à laquelle ne convient pas la qualification de fixe est l'outillage mobile qui, pour ce motif même, n'est pas un élément imposable à l'impôt foncier.

Il importe donc de reconnaître que l'outillage mobile est un élément imposable à l'impôt foncier. Antérieurement à la loi du 29 mars 1914, l'Administration s'appuyait, pour établir cette distinction, sur une jurisprudence aujourd'hui périmée. Mais des dispositions que contient l'art. 22 de cette loi :

« Tout outillage ou dépendant pas à l'une des deux conditions de l'art. 22 de la loi du 29 mars 1914 est un outillage mobile qui n'est point imposable à l'impôt foncier. »

On obtient la valeur locative en appliquant à la valeur vénale de ces éléments imposables un taux qui est généralement de 5 % pour les bâtiments et de 7.50 % pour l'outillage fixe.

Quo faut-il entendre par valeur vénale ?

La valeur vénale, base de calcul de la valeur locative, est la valeur marchande de l'élément

LA QUESTION DES SALAIRES dans l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing

Une lettre des secrétaires des Bourses de travail unitaires

Les secrétaires des Bourses de Travail unitaires de Roubaix-Tourcoing viennent d'envoyer au secrétaire de la Commission intersyndicale de Roubaix-Tourcoing la lettre ci-jointe que nous reproduisons à titre documentaire :

Les Bourses de Travail unitaires de Roubaix-Tourcoing ont été créées par le décret du 10 novembre 1913, sous le régime de la loi de 1913, qui leur a attribué un statut de Bourses de Travail unitaires.

Une délégation des dites organisations se tient à notre disposition pour toutes discussions ou délibérations qu'il vous semblerait utiles.

Veillez, etc.

Pour les Bourses de Travail unitaires : Roubaix, (Signé) : L. Mesnet, de Tourcoing, (Signé) : Maurice Hosty.

LA QUESTION DES SALAIRES dans l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing

Comment déterminer la valeur vénale ?

Cette détermination doit résulter d'une appréciation directe très délicate sans doute, à laquelle il faut bien qu'il n'y soit pas tenu, à avoir à collaborer.

Observation. — Bien qu'il ne puisse y avoir à la fois des espèces, il est permis de penser que la valeur locative en 1924 ne doit pas, en moyenne générale, dépasser de plus de 40 à 50 % la valeur locative estimée lors de la dernière révision d'avant-guerre pour les immeubles et l'outillage existant déjà en 1914.

Il convient de rappeler que la valeur locative à établir dans la division exceptionnelle de 1924 servira de base, non à une imposition limitée à une seule année, mais aux impositions d'un certain nombre d'années jusqu'à la prochaine révision ordinaire et probablement pour une période de dix ans.

Pour intensifier la consommation du poisson en France

Un arrangement vient d'être conclu entre le président du Syndicat des armateurs de Boulogne-sur-Mer et la Compagnie du Chemin de fer du Nord pour rendre efficace la propagande en faveur de la consommation du poisson en France.

Le réseau du Nord va créer un groupement comprenant une voiture-automobile sur laquelle sera installé une fricrie et un wagon aménagé comportant un office pour la préparation du poisson et des pommes de terre, un magasin de réserve, une glacière et un dortoir pour le personnel.

Ce matériel, ingénieusement conçu, se verra pendant les prochains mois de juin, juillet, août et septembre, dans les grands centres industriels miniers, métallurgiques et textiles, dans les cités-jardins dont le réseau a doté ses grandes gares et lieux coopératives, pour y faire les démonstrations dont la portée utilitaire n'est pas contestable.

A chacune des expériences, il sera vendu, pour un prix des plus minimes, des portions de poissons frits qui ont eu déjà le plus grand succès lors d'un premier essai à Lille.

De articles apposées quelque temps à l'avance dans les gares avoisinant les lieux de démonstration, dans les villages où elles se feront, permettront au public de connaître le programme que se sont tracé les organisateurs.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Départ de M. Capra, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord

M. Capra, inspecteur d'Académie de première classe, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, est nommé, sur sa demande, inspecteur d'Académie chargé des œuvres complémentaires de l'école et de l'éducation physique au Ministère, en remplacement de M. L'Hôpital, qui a été appelé à d'autres fonctions.

M. Bartholomée, inspecteur d'Académie de 1<sup>re</sup> classe, en résidence à Angers, est nommé inspecteur d'Académie de même classe, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, en remplacement de M. Capra.

La hausse des prix des pommes de terre nouvelles

Deux spéculateurs parisiens seront poursuivis

Paris, 18 juin. — Le Parquet de la Seine vient d'ordonner une information, qu'il a confiée à M. Mailland, juge d'instruction, contre les spéculateurs qui, par coalition ou accord, ont provoqué la hausse des pommes de terre nouvelles.

Le service de la répression des fraudes constatant que les pommes de terre nouvelles qu'on payait l'année dernière 100 francs les 100 kilos, étaient vendues cette année le double, il en recherche la cause et apprêt ce qui suit :

Par suite d'une entente entre la Fédération, comprenant 39 syndicats de producteurs espagnols, dont le siège est à Valence (Espagne), et deux commissionnaires parisiens, la totalité de la production existante en France leur appartenait exclusivement. Ils devaient de la sorte les maîtres du marché et dictaient eux-mêmes les cours. De là la « liberté de la marchandise sur le marché parisien, d'autant que les pommes de terre nouvelles récoltées en France, en Bretagne notamment, sont expédiées en Angleterre par le port de Roscoff. Le Parquet a décidé d'inclure les deux commissionnaires de coalition et d'accaparement.

ON ARRETE DEUX DES ASSASSINS DU BOXEUR BILL BRENNAN

New-York, 18 juin. — A la suite de l'assassinat de Bill Brennan, le célèbre boxeur poids lourds, qui fut tué devant son cabinet, dimanche matin, deux hommes ont été arrêtés.

L'HOMME CHIC PORTE LA BRETELLE GUYOT

Le tableau que nous a soumis notre rapporteur général, nous indique vers une très grande prospérité les industries textiles et métallurgiques, la politique d'économies indispensables.

Puis M. Millès-Lacroix a ensuite rendu compte de la visite qu'il a faite avec M. Henry Bénézer, rapporteur général, à M. le gouverneur de la Banque de France relativement à la situation des crédits ouverts, en mars dernier, par les banques anglaises et américaines. Le Gouverneur, au vu de la lettre contre la spéculation étrangère sur la hausse du franc.

M. Henry Bénézer a ensuite fait connaître la situation de la Trésorerie pendant la quinzaine dernière, situation rendue satisfaisante par un afflux important de souscriptions aux Bons de la Défense nationale.

Un échange de détenus français et allemands

Coblence, 18 juin. — Les Allemands condamnés par des juridictions françaises dans les territoires occupés et détenus en France ont été transférés dans les prisons situées en territoire rhénan.

Il est été visité, à leur passage à Nancy, par un secrétaire de l'ambassade d'Allemagne. De son côté, le gouvernement allemand a ordonné la mise en liberté des Français détenus en Allemagne.

Un accident de tramway en Westphalie a causé 20 morts et 40 blessés

Gelsenkirchen, 18 juin. — Le nombre des victimes de l'accident de tramway, à Lelmathe, en Westphalie, s'élève à l'heure actuelle à 20. Le nombre des grands blessés est de 40. L'état de la plupart d'entre eux est désespéré.

LA DISPARITION DU DEPUTE ITALIEN MATTEOTTI

Le commandeur Rossi se serait réfugié en France

Rome, 18 juin. — La « Tribuna » dit savoir que le commandeur Rossi, relégué de ses

LA QUESTION DES SALAIRES dans l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing

Une lettre des secrétaires des Bourses de travail unitaires

Les secrétaires des Bourses de Travail unitaires de Roubaix-Tourcoing viennent d'envoyer au secrétaire de la Commission intersyndicale de Roubaix-Tourcoing la lettre ci-jointe que nous reproduisons à titre documentaire :

Les Bourses de Travail unitaires de Roubaix-Tourcoing ont été créées par le décret du 10 novembre 1913, sous le régime de la loi de 1913, qui leur a attribué un statut de Bourses de Travail unitaires.

Une délégation des dites organisations se tient à notre disposition pour toutes discussions ou délibérations qu'il vous semblerait utiles.

Veillez, etc.

Pour les Bourses de Travail unitaires : Roubaix, (Signé) : L. Mesnet, de Tourcoing, (Signé) : Maurice Hosty.

LES GRÈVES

Fin d'une grève à Tourcoing

Les cinquante ouvriers de la filature de cardé Lorhôte-Leurent et fils, rue d'Austerlitz, à Tourcoing, qui s'étaient mis en grève le 16 juin, en réclamant une augmentation de salaires, ont repris le travail le 18, abandonnant leur grève et acceptant le travail à la tâche qui leur avait été offert par la direction.

LE CRIME D'EMMERIN

Dartois a conféré avec son avocat

Mercredi, M<sup>r</sup> Thellier, avocat, a eu une entrevue avec son client Dartois. Cette entrevue a été assez longue.

Il est vraisemblable que, très prochainement, Dartois subira, de la part du juge, un interrogatoire en présence de son défenseur.

Quant à la fille Legrand, elle aurait, à la suite d'une lettre adressée à sa mère, reçu la visite de celle-ci. L'entretien aurait roulé sur la question du choix d'un avocat non encore désigné.

Le magistrat instructeur, afin d'éclaircir complètement tous les détails de cet acte de banditisme, jusqu'à la vente de l'auto, a chargé des policiers de se mettre en rapport avec la police belge, afin de découvrir le récepteur. Si c'est un Français, il sera extradé et poursuivi pour complicité.

La fille Legrand a fourni des renseignements intéressants sur cette vente, dont elle a reçu le montant.

LES ACTES DE BANDITISME à Roubaix-Tourcoing

L'instruction

M. Thiermes, qui a assumé la lourde tâche de l'instruction de l'affaire des bandits de Roubaix, aux multiples comparues, a procédé, mercredi, au règlement définitif de nombreuses pièces. Le magistrat a communiqué le dossier à M. Durand, substitut. Celui-ci a signé son réquisitoire d'inculpation. Le dossier sera sous peu envoyé devant la Chambre des mises en accusation.

Réunion du Premier Groupement régional économique à Lille

Le Premier Groupement régional économique s'est réuni mercredi après-midi à la Bourse de Lille, sous la présidence de M. Alfred Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille.

Stagiaires commerciaux au Canada. — Il est question d'organiser un service d'échange de stagiaires commerciaux entre la France et le Canada, par l'intermédiaire des écoles de commerce.

Le canal du Nord-Est. — M. Stahl expose la question de la construction de ce canal. Aucune délibération n'a été prise et la plupart des assistants se sont montrés favorables au maintien de l'ancien tracé. La question sera reprise au congrès de la navigation qui se tiendra à Lille à partir du 30 juin prochain.

Exposition des Arts décoratifs. — Les Conseils généraux de Roubaix et Tourcoing ont décidé la construction d'un pavillon régional à la prochaine exposition des Arts décoratifs à Paris, le premier Groupement régional fait connaître qu'il ne peut assumer les charges à ses frais.

Le crédit hôtelier. — D'accord avec le deuxième Groupement régional économique un comité de constituer le Comité du crédit hôtelier dans un cadre régional touristique; les pourparlers continuent.

Ne pas lire les annonces, c'est négliger de se renseigner sur le prix des choses, et c'est dédaigner les occasions d'acheter à bon compte.

RENGENEMENTS COMMERCIAUX

LIVERPOOL, 18 juin. — Ventes, 5,000 ; importations, 4,100 ; australiens brétons, balais ; exportations, 2,200.

NEW-ORLEANS, 18 juin. — Coton Middling Upland. — Disponible, 28.50 ; en tous à terme sur juillet, 28.24 ; octobre, 28.12 1/2.

NEW-YORK, 18 juin. — CLOTURE. — Coton Middling Upland. — Disponible, 29.00 ; coteurs à terme sur juillet, 28.21 1/2 ; 6-erier, 28.32 ; mars, 28.40-41 ; avril, 28.50 ; mai, 28.50 ; juin, 28.80 ; juillet, 28.80-81 ; août, 27.50 ; septembre, 26.75 ; octobre, 26.17-20 ; novembre, 25.43 ; décembre, 25.40-42.

REBOTES

Aux ports de l'Atlantique, 1,000 ; aux ports de la Gironde, 4,000 ; aux ports du Pacifique, autant ; dans les ports de l'Inde, 1,000.

REPORTATIONS

Pour la Grande-Bretagne, 1,000 ; France et Continent, autant ; pour le Japon, autant.

STOCKS. — Caba prompt livraison, 615 ; Porto Rico, prompt livraison, inconnu ; à terme sur mars, 671 ; juillet, 247 ; septembre, 163 ; décembre, 723.

CALFES. — Rio de 7 disponible 14 1/2 ; à terme sur mars, 12 1/2 ; mai, 12 1/2 ; juillet, 12 1/2 ; septembre, 12 1/2 ; octobre, 12 1/2 ; novembre, 12 1/2 ; décembre, 12 1/2. Ventes approximatives, 45,000.

Marché des changes à l'Etranger

Londres : sur Paris, 80.55 ; Bruxelles, 62.87 ; Ecoles banques, 8 ; Prêt à court terme, 2 1/2 %.

New-York : sur Paris, 487 ; Londres, 450.25 ; Cable transfers, 482.25 ; Bruxelles, 407.

Amsterdam : sur Paris, 142.81 ; Londres, 11.54 % ; Bruxelles, 18.48.

Madrid : sur Paris, 162.97 1/2 %.

Rome : sur Paris, 124 ; Londres, 99.50.

Milan : sur Paris, 124.

Genève : sur Paris, 100.25 ; Londres, 24.48 ; Bruxelles, 26.10.

Berlin : sur Paris, 2240 ; Londres, 2025 ; Bruxelles, 1950 ; Amsterdam, 157.50 ; New-York, 420.

COUPE DAVIS. — Paris, 18 juin. — La deuxième journée de la Coupe Davis de tennis

se poursuit à Paris, 18 juin. — La deuxième journée de la Coupe Davis de tennis

se poursuit à Paris, 18 juin. — La deuxième journée de la Coupe Davis de tennis

se poursuit à Paris, 18 juin. — La deuxième journée de la Coupe Davis de tennis

se poursuit à Paris, 18 juin. — La deuxième journée de la Coupe Davis de tennis

se poursuit à Paris, 18 juin. — La deuxième journée de la Coupe Davis de tennis

se poursuit à Paris, 18 juin. — La deuxième journée de la Coupe Davis de tennis

se poursuit à Paris, 18 juin. — La deuxième